

SALON D'ART 2025

NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

ÉTONNEZ-NOUS !

15/03 – 23/03

Maison du Jeu de Paume

Organisation :

SINLC

Syndicat d'Initiative de Neauphle-le-Château
14 Place du Marché, 78640 Neauphle-Le-Château

Dans la tradition du Salon d'Art organisé depuis 1975, le Syndicat d'Initiative de Neauphle-le-Château (SINLC) organise cette exposition afin de permettre aux artistes, amateurs ou professionnels, de Neauphle-le-Château et d'autres communes, d'exposer leurs œuvres, de se faire connaître et de rencontrer un public. Le SINLC n'ayant pas vocation commerciale, les transactions commerciales se feront impérativement à l'extérieur du lieu d'exposition. Un vernissage sera offert par le SINLC à l'ouverture. Trois prix seront remis le dernier jour.

Cette année, c'est l'équipe du SINLC qui réalise l'installation de l'exposition et l'accrochage des œuvres bi-dimensionnelles : peintures, pastels, dessins, ... Les sculpteurs installeront leurs œuvres eux-mêmes.

Une fois leur dossier complet reçu et validé par le SINLC, les candidats (sauf sculpteurs) confieront leurs œuvres au jury, comité de sélection, le vendredi 7 mars 2025 de 10h00 à 20h00 et le samedi 8 mars de 9h30 à 12h30 chez Brigitte HAAS, 7 rue du Jeu de Paume, face à la Maison du jeu de Paume. Les œuvres déposées doivent correspondre à la fiche d'inscription.

Après délibération du jury, les candidats prévenus par le SINLC, retireront leurs œuvres non retenues au même endroit le dimanche 9 mars et le lundi 10 mars de 9h30 à 12h30.

Les sculpteurs dont les œuvres auront été sélectionnées par le jury d'après photo et prévenus par le SINLC, déposeront leurs œuvres à La Maison du Jeu de Paume, le vendredi 14 mars à 9h.

Toute l'équipe du SINLC aura à cœur de vous accueillir dans les meilleures conditions et se tiendra à votre écoute durant toute l'exposition.

Personnes référentes organisation : Valérie GUTIERREZ 06 4115 0138,
Brigitte HAAS 06 3054 8022, Françoise CARGEMEL 06 5813 6131

RÈGLEMENT

Article 1 : Le dossier de candidature **COMPLET (FICHE D'INSCRIPTION 1 ET 2 + CHÈQUE de 30€ à l'ordre du SINLC*)** est à déposer au local du SINLC, 14 place du Marché, 78640 Neauphle-le-Château, dans la boîte aux lettres, face au Crédit Agricole ou aux heures d'ouverture : samedi, lundi et vendredi de 10h30 à 12H30, **AVANT LE 28 FEVRIER 2025.**
Seuls les sculpteurs y joindront des photographies couleurs de leurs œuvres.

*Correspondant aux droits d'inscriptions de 30. Le SINLC est une association de type Loi 1901, indépendante et constituée de bénévoles.

Article 2 : 5 œuvres maximum, dans une seule discipline, seront proposées par chaque candidat. Le jury sélectionnera entre 1 à 5 œuvres. Si aucune œuvre n'est retenue par le jury, le chèque d'inscription est entièrement rendu. Les décisions du jury sont définitives et sans appel.

Aucune copie ou reproduction d'œuvre ne sera acceptée. Ni la photographie, ni l'artisanat ne seront acceptés pour ce salon.

Article 3 : La présence des exposants auprès de leurs œuvres est souhaitable en participant aux permanences de 14h à 18h au cours des 8 jours d'exposition. Les élèves des écoles neauphléennes visiteront l'exposition le matin.

Article 4 : Chaque œuvre doit porter de manière lisible au dos de l'œuvre : le nom de l'exposant et le titre de l'œuvre et le sens d'accrochage.

Les œuvres bi-dimensionnelles seront encadrées ou non et munies d'un solide dispositif d'accrochage au dos.

Les œuvres fragiles (pastels,...) seront présentées sous plexiglas (ou verre).

Le SINLC fournit chaînettes et tiges métalliques pour l'accrochage. Les œuvres tri-dimensionnelles seront solidement fixées sur des socles adaptés à leurs poids et dimensions. **Attention: le SINLC ne fournit pas les socles.**

Article 5 : En aucun cas le SINLC ne saurait être tenu responsable des vols et dégâts qui surviendraient pendant l'exposition et durant le décrochage. Les exposants désirant assurer leurs œuvres doivent le faire par eux-mêmes. Les sculpteurs doivent obligatoirement être assurés pour les dégâts et blessures qui surviendraient pendant l'exposition dus à une chute de l'œuvre.

Article 6 : Les œuvres exposées ne pourront être retirées avant la fin du Salon. La remise des œuvres aux acquéreurs ne sera possible qu'à la fin de l'exposition, le dimanche 23 mars à 18h.

FICHE D' INSCRIPTION n°1

A transmettre au SINLC impérativement avant le 28 février 2025 **accompagnée du chèque de 30€ signé, libellé à l'ordre du SINLC.**

NOM.....

PRÉNOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

MAIL.....

TEL.....

Je soussigné(e),.....

accepte le règlement du Salon d'Art 2025 et m'engage à m'y conformer sans exception ni réserve et à informer au plus tôt le Syndicat d'Initiative en cas d'empêchement à y participer.

Afin d'être en règle avec la législation concernant les revenus d'activité artistique (sécurité sociale et fiscalité), merci d'indiquer votre statut 1 ou 2 (entourer le numéro correspondant) :

1/ N°de SIRET :

ou

2/ Je déclare sur l'honneur mettre en vente mes œuvres pour la 1^{ère} fois.

(cf pour tous renseignements : LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES-AUTEURS (depuis janvier 2023), rubrique « Début d'activité » ou LA MAISON DES ARTISTES)

Dans tout autre cas, votre inscription ne sera pas recevable.

Date et signature:

Chèque de Euros.

Banque :.....

N° du chèque:.....

Veillez à signer votre chèque (libellé à l'ordre du SINLC).

FICHE D'INSCRIPTION n°2

SALON D'ART 2025

NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

15/03 – 23/03

SINLC

Nom _____ Prénom _____

Nom d'artiste _____

Site internet _____

	Titre des œuvres déposées / exposées Ecrire lisiblement pour retranscription sur le catalogue	Hauteur (cm)	Largeur (cm)	Matière	Prix facultatif
1					
2					
3					
4					
5					

Jour et heures de permanence durant l'expo _____

Date

Signature

SALON D'ART 2025

NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

ÉTONNEZ-NOUS !

15/03 – 23/03

Maison du Jeu de Paume

Organisation

SINLC

Syndicat d'Initiative de Neauphle-le-Château
14 Place du Marché, 78640 Neauphle-Le-Château

A RETENIR

28/02 FIN DES INSCRIPTIONS

07/03 DÉPÔT DES ŒUVRES AU 7 RUE DU JEU DE PAUME (sauf sculpteurs)

08/03 DÉPÔT DES ŒUVRES AU 7 RUE DU JEU DE PAUME (sauf sculpteurs)

08/03 JURY

09/03 RETOUR ŒUVRES NON RETENUES AU 7 RUE DU JEU DE PAUME

10/03 RETOUR ŒUVRES NON RETENUES AU 7 RUE DU JEU DE PAUME

14/03 DEPOT SCULPTURES MJP

15/03 VERNISSAGE - 12h30

23/03 REMISE DES PRIX -12h30

23/03 DÉCROCHAGE - 18h00

3 PRIX : PRIX DU LIONS CLUB, PRIX DES ELEVES (VISITES SCOLAIRES) &
PRIX DU SINLC

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'EXPOSITION AU PUBLIC :

Samedi	14h -19h
Dimanche	14h -18h
Lundi	fermeture
Mardi	14h -18h
Mercredi	11h -18h
Jeudi	14h- 21h
Vendredi	14h -18h
Samedi	14h -19h
Dimanche	14h -18h